

Elections de vos représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires

CAP

Promotion interne,
Avancement de grade,
Disponibilité, Notation...

Instructions pour le vote par correspondance

L'avis de la **Commission Administrative Paritaire** est un préalable à certaines décisions relatives à la **carrière individuelle des agents**.

Vous pouvez voter dès réception de ce pli

Vous avez reçu personnellement :

- Une enveloppe de vote jaune "République Française"
- Une enveloppe "T" dispensée d'affranchissement
- La notice d'instructions de vote
- Les professions de foi des organisations syndicales
- Les bulletins de vote correspondants

Glissez le bulletin de vote de votre choix dans l'enveloppe de vote (enveloppe jaune "République Française")

Insérez votre enveloppe de vote dans l'enveloppe T



Complétez en lettres majuscules le verso de l'enveloppe T et signez à l'emplacement réservé

Fermez et postez votre enveloppe T sans attendre (pas d'affranchissement)



Important, sous peine de nullité

- Vous ne devez pas apporter de modification au bulletin de vote ni faire figurer de signe ou d'indication personnelle sur l'enveloppe de vote
- Le verso de l'enveloppe T doit être complété lisiblement et **signé**
- Votre vote doit parvenir au CIG uniquement par voie postale avant le 6 novembre 2008

Notez bien !

Le vote est anonyme et secret

Les enveloppes "T" sont recensées en présence d'élus et de représentants syndicaux.
Les enveloppes de vote contenues dans les enveloppes "T" sont ensuite déposées dans l'urne sans être ouvertes.

Elections de vos représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires

CAP

Promotion interne,
Avancement de grade,
Disponibilité, Notation...

Instructions pour le vote sur place

L'avis de la **Commission Administrative Paritaire** est un préalable à certaines décisions relatives à la **carrière individuelle des agents**.

Vous votez dans votre collectivité le 6 novembre 2008

Vous avez reçu personnellement :

- ▶ La notice d'instructions de vote
- ▶ Les professions de foi des organisations syndicales
- ▶ Les bulletins de vote correspondants

Rendez-vous au bureau de vote institué par votre employeur le 6 novembre 2008 aux horaires d'ouverture

Des bulletins de vote seront également à votre disposition au bureau de vote

Dans l'isoloir, glissez le bulletin de vote de votre choix dans l'enveloppe de vote (enveloppe jaune "République Française")

Votez à l'urne

Important, sous peine de nullité

- Vous ne devez pas apporter de modification au bulletin de vote
- Vous ne devez pas faire figurer de signe ou d'indication personnelle sur l'enveloppe de vote

